

## COMMUNIQUÉ

*Pour diffusion immédiate*

### NOUVELLE ENTENTE SUR LA MISE EN VALEUR ET LA PROTECTION DES PAYSAGES DE LA CAPITALE-NATIONALE

**Beaupré, le 21 juin 2016** – Les partenaires de l'Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale sont fiers d'annoncer la nouvelle Entente 2016-2019.

Conscients que la qualité, la préservation et la mise en valeur des paysages contribuent à définir l'identité et à assurer le développement économique, social et touristique de leur région, les MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix, de Charlevoix-Est, de Portneuf et de l'Île d'Orléans, Tourisme Charlevoix et la Communauté métropolitaine de Québec proposent un plan d'action pour mettre en valeur et protéger les paysages de ces 5 MRC.

Cette entente vise notamment la sensibilisation à la mise en valeur des paysages au même titre que la réalisation de projets dans chacun des milieux. Par la mise en œuvre de ce plan d'action, les partenaires de l'entente souhaitent consolider et renforcer l'adhésion et le sentiment d'appartenance à la démarche de mise en valeur des paysages tant des partenaires gouvernementaux et du milieu municipal, mais également des citoyens de tous âges et des entrepreneurs, ainsi que des visiteurs des territoires concernés.

Les objectifs poursuivis par cette entente sont les suivants:

- Soutenir les intervenants dans la mise en œuvre de leurs projets à caractère paysager et économique;
- Poursuivre la sensibilisation vis-à-vis l'enjeu de la mise en valeur et de la protection des paysages;
- Poursuivre l'animation et favoriser la mise en commun des forces et des atouts des acteurs concernés par la mise en valeur et la protection des paysages;
- Favoriser l'accroissement des connaissances des acteurs concernés par la mise en valeur et la protection des paysages.

Dotée d'une enveloppe de 210 000 \$, l'entente permettra la réalisation d'actions telles que :

- Soutenir les intervenants dans la réalisation de leurs projets de paysage; ce soutien se traduit par des conseils, la diffusion de l'information, des démarches à suivre, des séances de travail, etc.;
- Réaliser et mettre en œuvre un plan de communication;
- Créer un réseau de veille des paysages de la Capitale-Nationale;
- Valoriser les initiatives qui contribuent à la mise en valeur et à la protection des paysages par l'attribution de mentions ou de prix lors d'événements;
- Sensibiliser les élus, le personnel municipal, les conseillers et analystes des MRC et autres organismes dont les associations de gens d'affaires à la mise en valeur des paysages afin d'améliorer leur intervention auprès de la clientèle entrepreneuriale et des commerçants en général;

- Sensibiliser les acteurs du paysage à l'importance d'une bonne intégration d'une intervention dans le paysage à partir du fleuve;
- Mobiliser la population pour identifier les paysages identitaires et les mettre en valeur;
- Établir des liens stratégiques avec les autres démarches paysages au Québec;
- Présenter les projets, les outils réalisés ainsi que l'expertise développée sur le territoire de la Capitale-Nationale;
- Créer un observatoire des paysages de la Capitale-Nationale;
- Organiser une mission d'études et en partager les nouvelles connaissances.

Soutenue par le Forum des élus de la Capitale-Nationale, l'Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale 2016-2019 sera gérée par Développement Côte-de-Beaupré. D'autres partenaires joindront cette entente prochainement.

- 30 -

Source et information: Françoise Roy, chargée de projet  
418 827-5256 poste 208  
paysages@developpementcdb.com



#### Sites Internet

[www.notrepanorama.com](http://www.notrepanorama.com)  
[www.mrccotedebeaupre.com](http://www.mrccotedebeaupre.com)  
[www.developpementcdb.com](http://www.developpementcdb.com)